

L'environnement,
plus que jamais au cœur
de notre vie

**DEVENEZ
ASSESEUR**

**L'ABATTAGE
DES ARBRES**

**LE BUDGET
DE LA VILLE
EST VOTÉ**

**ENQUÊTE DE
SATISFACTION**

**NOS
ASSOCIATIONS**



Nicolas MOULA
Maire de Lamorlaye
Vice-Président de l'Aire Cantilienne

Chères concitoyennes, chers concitoyens, chers amis

Le début d'année est traditionnellement un temps fort de l'activité municipale, puisqu'il voit aboutir le calendrier budgétaire débuté en septembre 2020. Lors de la dernière réunion du conseil municipal qui s'est tenue en visioconférence, les élus ont voté le budget principal et les budgets annexes à une large majorité. Cette année verra des modifications budgétaires majeures comme la suppression des recettes fiscales liées à la taxe d'habitation et la perte de la compétence mobilité au profit de l'intercommunalité.

Les collectivités territoriales savent évoluer et s'adapter aux besoins des usagers, pour améliorer les services de proximité en essayant de rationaliser les coûts.

Chacun de nous s'adapte aussi au nouveau confinement, inéducable au vu des taux d'incidence record (618,2 pour 100 000 habitants au 4 avril pour l'Oise). La vaccination semble être aujourd'hui la seule solution pour retrouver une vie normale. Le centre de vaccination de Chantilly accueille les personnes éligibles, sur rendez-vous au 03 92 04 34 71.

Dans la semaine du 12 avril, notre délégataire Suez va changer le mode de désinfection de l'eau issue de l'usine de pompage de la forêt du Lys. Le dioxyde de chlore utilisé jusqu'à présent sera remplacé par du chlore gazeux, moins polluant et moins agressif pour les canalisations en polyéthylène.

Les nez sensibles pourront ressentir une odeur de chlore à l'ouverture du robinet, due au gaz de chlore s'échappant. Cette odeur disparaît rapidement et l'eau n'aura pas de goût chloré. Cependant le changement de désinfectant peut provoquer temporairement un mauvais goût de l'eau, qui disparaîtra en quelques jours.

Avec les beaux jours, nos envies de jardinage reviennent. La préservation de notre patrimoine forestier et de sa faune associée est primordiale pour maintenir l'écosystème environnant. Vivons avec la nature, ne la détruisons pas par des abattages de confort ou des élagages mutilants.

Soyons #LAMORLAYEDURABLE !

Je vous souhaite un bon printemps.

Nicolas Moula

➤ 13 et 20 juin, devenez assesseur !



DEVENEZ ASSESSEUR
Les 13 & 20 Juin 2021
Dans les bureaux de vote de votre ville !

Je participe !

Candidatez par mail :
accueil@ville-lamorlaye.fr

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le :
Pôle services à l'usager, Service élections,
24, rue du Général Leclerc
60260 LAMORLAYE
03 44 21 64 00



Lors des élections politiques, chaque bureau de vote est composé d'un président, d'un secrétaire et d'au moins deux assesseurs.

Quel est le rôle des assesseurs ?

Les assesseurs des bureaux de vote sont convoqués une partie de la journée

du scrutin. Ils ont pour mission de participer au déroulement des opérations de vote et sont chargés de contrôler et de faire signer les listes d'émargement, d'apposer la date du scrutin sur la carte électorale. Ils peuvent également être amenés, à la demande du Président, à le suppléer ou l'assister dans son rôle. À l'issue du scrutin, ils veillent au bon déroulement du dépouillement.

Qui peut devenir assesseur ?

Tout citoyen âgé d'au moins 18 ans et inscrit sur la liste électorale d'une des communes du département de l'Oise.

Vous souhaitez vous aussi vous impliquer et participer à l'accomplissement d'un devoir de citoyen en devenant assesseur (fonctions bénévoles) lors des prochaines élections ? Candidatez par mail à l'adresse suivante : accueil@ville-lamorlaye.fr

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le Pôle services à l'usager, Service élections, 24 rue du Général Leclerc, Lamorlaye, 03 44 21 64 00.

➤ Élections départementales et régionales



Nous vous rappelons que les prochaines élections devraient se tenir le **13 et 20 juin 2021**.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur la liste électorale de la commune.

Si ce n'est pas votre cas, vous avez la **possibilité de vous inscrire au plus tard** le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour des élections, soit le **7 mai 2021** :

- **sur place** au service élections de la Mairie ou par courrier adressé au Pôle services à l'usager, Service élections, 24 rue du G^{al} Leclerc, 60260 Lamorlaye ;
- **en ligne** sur le site service-public.fr.

Compte tenu des mesures sanitaires, le Gouvernement prolonge la **possibilité pour un électeur de posséder deux procurations le jour du scrutin**.

Pour faciliter les démarches de constitution des élections, les électeurs pourront réaliser leur demande de procuration directement sur le site internet, onglet « *Ma procuration* ».

Les démarches habituelles à l'aide d'un formulaire papier seront toujours possibles.

➤ Écoles Champ Vert et Groupe Nord

Depuis plusieurs années, il est envisagé la fusion des écoles maternelle du Champ Vert et élémentaire du Groupe Nord. La municipalité actuelle a souhaité consulter sur ce sujet les parents d'élèves, lors du conseil d'école extraordinaire du 16 novembre 2020. Ce dernier a émis, à la majorité des membres présents, un avis favorable à ce projet ainsi que la commission "services à la population".

À la suite de ces consultations, le conseil municipal a donc délibéré en faveur

de la fusion de ces deux écoles et la commission départementale de l'Éducation nationale a validé à son tour. **Une consultation pour le nom de l'école sera prochainement lancée auprès des parents d'élèves et des élèves.**

De plus, compte tenu de l'évolution croissante des effectifs ces dernières années, l'Éducation nationale a également rendu un avis favorable pour **l'ouverture d'une classe en élémentaire** au niveau du groupe fusionné.



CENTRE DE VACCINATION
• CHANTILLY •



- Personnes éligibles à la vaccination
- Venir masqué
- Apporter sa carte vitale
- Être muni du questionnaire médical
- Rendez-vous obligatoire

Doctolib : www.doctolib.fr
ou par téléphone

03 92 04 34 71

Salle du Bouteiller
3 avenue du Bouteiller
Parking du Réservoir
(stationnement 1h gratuit) 13/03/2021

CHRISTINE KLOECKNER
2^e ADJOINTE FINANCES ET
ADMINISTRATION GÉNÉRALE



Finances locales 2021

Les budgets de la Ville sont votés !

Lors du dernier conseil municipal du mercredi 24 mars en visioconférence et retransmis en direct sur notre Facebook, notre équipe municipale a présenté et voté le budget principal de notre ville ainsi que les budgets annexes sur le transport, l'assainissement et l'eau potable.

Ce vote nous permet de poursuivre l'action de notre politique publique locale :

- ➔ **renforcer la proximité avec nos habitants** et continuer ainsi d'améliorer leur cadre de vie ;
- ➔ **développer le rayonnement de notre commune** sur les plans culturel et social mais également d'accompagner son attractivité économique.

Pour atteindre ces objectifs, les budgets ont été construits autour :

- ➔ **d'une stratégie de fonctionnement** permettant de s'adapter aux besoins de nos habitants tout en poursuivant divers investissements structurants ;
- ➔ **le tout équilibré sur le plan budgétaire** sans aucune augmentation de la fiscalité communale.

Cette approche est possible grâce à une gestion saine et rigoureuse initiée depuis 2017 par l'équipe municipale, et mise en œuvre par un personnel communal impliqué et motivé à tous les niveaux et dans tous les services.

● LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Pour 2021, le budget principal s'équilibre à 23 M€ comme suit :

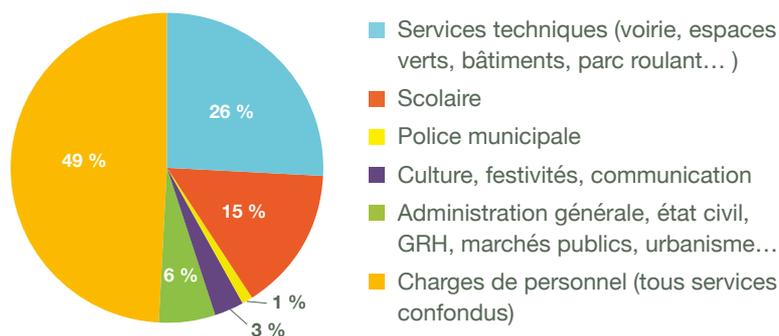


Les ressources financières de Lamorlaye, essentiellement des recettes fiscales, sont utilisées pour faire vivre notre ville.

Pour 2021, nous avons décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour les ménages et les entreprises et ce, malgré la suppression programmée par l'État de la taxe d'habitation.

Ces ressources sont dédiées à la restauration, la mise aux normes et l'embellissement de nos bâtiments publics (château, église, écoles, structures sportives...), de notre voirie, des espaces verts au sein de notre ville. La sécurité, la mise à disposition d'outils d'apprentissage dans nos écoles, la création de nouveaux services à la population ainsi que le développement de l'attractivité économique, culturelle et sportive de Lamorlaye nécessitent également des moyens.

Répartition des dépenses par services



À noter sur l'état de la dette : au cours des dernières années, les efforts consentis ont permis de diminuer de manière significative l'encours de la dette qui s'éleve désormais en 2020 à 2,05 M€ (contre 3,26 M€ en 2017).

De fin 2021 à 2026, 3 emprunts vont s'éteindre... situation idéale pour absorber de nouveaux emprunts. Avec un emprunt de 3 M€ fin 2021, notre capacité de désendettement serait de 2,8 ans (*vigilance à partir de 10 ans, situation critique dès 12 ans*).

En matière d'investissements, notre volonté est de poursuivre une politique très active pour contribuer à un meilleur cadre de vie des Morlacu-méens.

Nous avons dégagé des marges de manœuvres substantielles permettant d'accompagner le financement de projets d'investissement ambitieux tels que :

- la poursuite des projets de rénovation dans les bâtiments scolaires ;
- la finalisation de la rénovation des voies et réseaux ;
- la poursuite du projet Cœur de Ville ;
- les projets d'investissement du quotidien ;
- la sécurité avec la vidéo-protection
- la culture avec la médiathèque.

LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes sont distincts du budget principal proprement dit, mais sont votés par l'assemblée délibérante. Ils doivent être établis pour certains services locaux spécialisés tels que le transport, l'eau potable, l'assainissement...

FOCUS

L'enjeu de la réforme fiscale de la taxe d'habitation pour les communes

Comme vous le savez, le gouvernement a souhaité en 2018 supprimer la taxe d'habitation sur les résidences principales selon un mode progressif d'ici à 2023.

La taxe d'habitation représentait une partie importante des recettes fiscales de Lamorlaye, c'est pourquoi la réforme du financement des collectivités territoriales est primordiale pour garantir les ressources de la commune.

Ainsi, en 2021, les recettes liées à la taxe d'habitation seront supprimées pour les collectivités locales et une nouvelle répartition des recettes fiscales sera opérée pour compenser les pertes.

L'État a prévu le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties tandis que le département et les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) se verront attribuer une fraction des recettes de TVA. À Lamorlaye, ce transfert ne comble pas le manque de recettes. Une dotation de compensation est censée venir équilibrer la perte de fiscalité.

À noter : indépendamment du gel des taux d'imposition des ménages garanti par la municipalité de Lamorlaye, la revalorisation des bases locatives (qui détermine les produits indexés sur l'inflation constatée) peut induire une augmentation des produits de la fiscalité des ménages.

Les communes transfèrent leur service Transport à la CCAC

Le 30 mars dernier, pour répondre à la loi dite "LOM", la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) s'est prononcée en faveur du **transfert de compétence en matière de mobilité** de ses communes membres à son profit. Il était important que la CCAC se positionne sur cette compétence, puisque, à défaut, c'est la région Hauts-de-France qui aurait hérité de cette autorité, d'où une inquiétude évidente sur l'implication de la région et la continuité des services existants organisés par les communes.

À partir du 1^{er} juillet 2021, la CCAC sera donc en charge d'organiser les services réguliers de transport public de personnes, les services à la demande de transport public de personnes et les services de transport scolaire. **La ville de Lamorlaye continuera cependant d'accompagner le service de "La Navette"** pour répondre au mieux aux attentes des citoyens.

C'est également l'occasion de mener une réflexion sur le développement de l'offre de **mobilité globale** autour des axes suivants : • **développement d'une offre de transport en commun** (notamment en direction des gares) • **développement d'une offre de mobilité légère périurbaine** • **amélioration des conditions d'intermodalité** en favorisant les modes alternatifs à la voiture (bus, marche à pied, vélo, co-voiturage) • **aménagement du territoire en cohérence**.

Budget Assainissement

Le transfert obligatoire des compétences Assainissement et Eau potable des villes vers les communautés de communes devra avoir lieu obligatoirement au plus tard le 1^{er} janvier 2026. Ce transfert de compétence ouvre des **opportunités de montée en qualité des services et de renforcement des maîtrises d'ouvrage**. Il intervient cependant dans un contexte complexe. Les récents épisodes de sécheresse, la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau sont des enjeux majeurs pour les intercommunalités, pour leurs choix de gestion, d'organisation, de tarification... Aux élus de formaliser un projet commun pour la politique de l'eau sur l'ensemble du territoire concerné.

Ce transfert de compétences ne s'improvise pas mais s'anticipe bien au contraire plusieurs années auparavant, notamment en ce qui concerne l'harmonisation des tarifs souvent très hétérogènes. À terme, le prix sera unique. Lamorlaye verra ainsi sa part de redevance sur l'assainissement collectif augmenter légèrement car le prix de l'eau de la part "ville" est actuellement bien inférieur à celui de la part "ville" des communes voisines.

LE BUDGET DU CCAS, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CCAS de Lamorlaye est un établissement public administratif doté de son propre budget.

Présidé de plein droit par le Maire de la commune, son conseil d'administration est constitué d'élus désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le Maire.

Cet établissement a pour mission **d'animer une action générale de prévention et de développement social au sein de la commune** en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le budget du CCAS de l'année 2021 s'inscrit dans un contexte incertain, animé par la crise sanitaire. Les perspectives pour l'année seront donc profondément impactées, sans que l'amplitude exacte de ces effets ne puisse être, à ce stade, totalement connue.

Dans ce contexte particulier, **le CCAS est un acteur essentiel et de première ligne dans l'accompagnement social des habitants.**

Tout en prévoyant une stabilité des dépenses par rapport au budget pré-

cedent, le budget 2021 est établi dans un souci d'efficacité, permettant au CCAS de continuer à appréhender l'ensemble des situations et à **développer ses actions à destination de tous les publics (familles, seniors, jeunes...)**.

➔ Redynamisation de la politique sociale envers les seniors avec :

- la mise en place d'activités et d'animations si la situation sanitaire le permet,
- la mise en place d'un plan de solidarité lié à la Covid-19, dont le but est de rompre l'isolement en cette période de crise sanitaire et de protéger les personnes âgées de 65 ans et plus.

➔ Mise en place de partenariats avec le Point Information Jeunesse et la Bibliothèque afin de mettre en œuvre des animations intergénérationnelles à destination des jeunes et des familles.

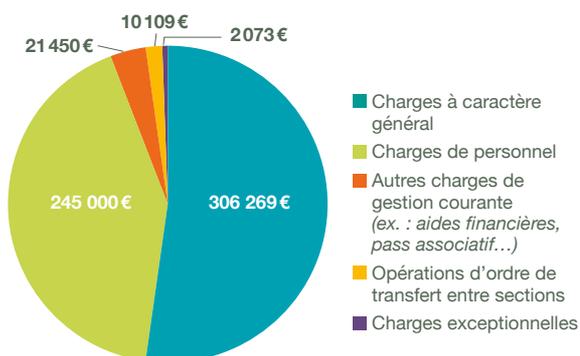
➔ Maintien d'une action sociale de proximité en soutenant les familles rencontrant des difficultés budgétaires et en valorisant les dispositifs existant (le pass associatif, la participation aux classes de découvertes).

➔ La résidence autonomie la Tenure, dont le CCAS est le gestionnaire, reste le principal poste de dépenses en section de fonctionnement (environ 80 %).

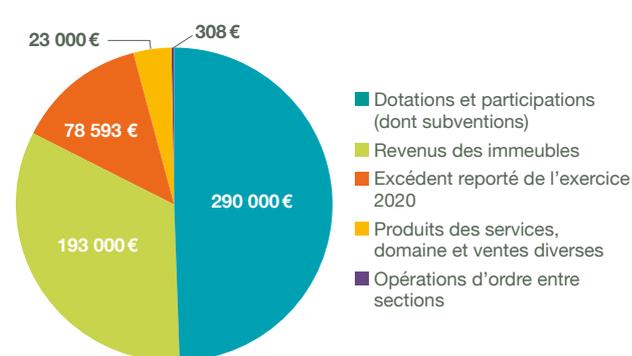
Les recettes de fonctionnement du CCAS se composent principalement de la subvention versée par la commune (240 000 €), des produits issus des loyers de la résidence autonomie (193 000 €) et de la subvention versée par le Conseil départemental de l'Oise (40 000 €) dans le cadre du forfait autonomie (aide permettant de développer au sein de la résidence des activités de prévention de la perte de l'autonomie).

La section investissement du budget du CCAS s'équilibre à hauteur de 49 651,51 €. Les dépenses concerneront principalement des investissements en lien avec la résidence autonomie (achat de matériels, meubles, équipements divers...). Les recettes d'investissement se composent principalement du FCTVA, de recettes liées à l'amortissement des biens du CCAS, aux dépôts et cautionnements reçus pour la résidence et du solde excédentaire de l'exercice 2020.

Dépenses de fonctionnement : 584 901 €



Recettes de fonctionnement : 584 901 €





ENQUÊTE DE SATISFACTION

Vous utilisez les services municipaux ? Votre avis nous intéresse.

La Ville s'engage dans une démarche qualité afin d'assurer, au sein de ses services, un accueil répondant à vos attentes.

Pour nous aider dans notre démarche, nous vous proposons de participer à une enquête de satisfaction, anonyme et confidentielle, dans le but de connaître vos impressions. Les réponses collectées nous permettront d'évaluer votre degré de satisfaction et d'améliorer le service rendu ainsi que l'accès aux démarches.

Ce questionnaire est à retourner à l'accueil de la Mairie **au plus tard le 30 mai 2021.**

Si vous le souhaitez, il est possible de remplir ce questionnaire en version numérique :

<https://forms.gle/oabVHKgCTMCBWOgy9>

Mieux vous connaître

1. Vous êtes :

- Un homme Une femme

2. Vous avez :

- entre 15 et 24 ans entre 25 et 34 ans
 entre 35 et 49 ans entre 50 et 64 ans
 plus de 65 ans

3. Habitez-vous Lamorlaye ?

- Oui Non

4. Quelle est votre situation professionnelle ?

- Étudiant/lycéen Employé
 Sans activité professionnelle
 En recherche d'emploi Retraité
 Cadre ou profession intermédiaire
 Ouvrier Agriculteur/exploitant
 Artisan/commerçant/chef d'entreprise

5. À quelle fréquence venez-vous à la Mairie ?

- C'est la première fois Plusieurs fois/mois
 Une ou plusieurs fois par semaine
 Plusieurs fois par an Plus rarement

Votre démarche

6. Vous venez d'entrer en relation avec nos services, dans quel service vous êtes-vous rendu(e) aujourd'hui ?

- Services à l'usager (accueil-cimetière-état civil)
 Service urbanisme Services techniques
 Bibliothèque Autre.....

7. Quel était l'objet de votre visite ?

- Obtenir des informations
 Constituer un dossier
 Retirer un document Autre

Renseignements sur la démarche

8. Avant de vous déplacer dans nos services, vous êtes-vous renseigné(e) sur les moyens de réaliser votre démarche ?

- Oui Non

9. Si oui, comment avez-vous effectué vos recherches ?

- J'ai téléphoné
 J'ai envoyé un mail/un courrier
 J'ai consulté le site internet de la ville
 Je me suis rendu(e) au guichet
 J'ai consulté l'application "MY mairie"

10. Considérez-vous que la recherche d'informations, sur internet, des conditions d'accès aux services de la ville est facile ?

- Oui Non

11. Considérez-vous ces informations claires et complètes ?

- Oui Non

Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....
.....
.....

12. Savez-vous si votre démarche était réalisable en ligne ?

- Oui Non

13. Auriez-vous souhaité réaliser cette démarche en ligne ?

- Oui Non

14. Comment évaluez-vous votre degré de satisfaction global concernant le service rendu ?

- 😊 😄 😐 😞
Très satisfait Satisfait Peu satisfait Insatisfait

Généralités

Les conditions d'accueil

15. Sur les points suivants, comment évaluez-vous votre satisfaction ? (Répondre au verso)

Horaires et jours d'ouverture de la Mairie					
Propreté et le rangement des locaux					
Confort de la zone d'attente					
Accessibilité des locaux pour tous (personnes en situation de handicap, en poussette...)					
Repérage et signalétique					
Confidentialité des locaux					
Temps d'attente au guichet					
Consultation de la documentation					

18. Si oui, êtes-vous satisfait des points suivants ?

Rapidité de la prise en charge de votre appel					
Délai de réponse par l'interlocuteur recherché					
Identification de la collectivité par l'accueil à la prise de ligne					
Identification du service à chaque prise de ligne					
Courtoisie et amabilité de votre interlocuteur					
Écoute et compréhension de votre interlocuteur					
Clarté de la réponse et des informations fournies					

Très satisfait, Satisfait, Peu satisfait, Insatisfait, Non concerné

Vos suggestions pour améliorer les conditions d'accueil en Mairie :

.....

.....

.....

19. Lors de votre appel, avez-vous été transféré(e) du premier coup vers le bon interlocuteur ?

Oui Non

20. Avez-vous déjà consulté le site internet de la ville ?

Oui Non

La qualité de l'accueil physique

16. Sur les points suivants, comment évaluez-vous votre satisfaction ?

Courtoisie et amabilité de l'agent d'accueil					
Écoute et attention de l'agent d'accueil					
Discretion de l'agent d'accueil					
Obtention des renseignements demandés					
Qualité des réponses					
Aide ou conseil pour remplir un document					
Orientation vers le service sollicité					

Vos suggestions pour améliorer l'accueil physique en Mairie :

.....

.....

.....

17. Avez-vous été en communication téléphonique avec les services de la Mairie au cours de ces trois derniers mois ?

Oui Non

21. Si oui, êtes-vous satisfait des points suivants ?

Simplicité pour trouver le site internet					
Simplicité d'utilisation du site					
Pertinence des informations					
Facilité des démarches en ligne					
Facilité de téléchargement des documents administratifs					

Vos suggestions pour améliorer l'utilisation du site internet de la ville et la réalisation de vos démarches en ligne :

.....

.....

.....

Merci d'avoir participé à cette enquête.

Si vous acceptez d'être recontacté(e) par nos services sur des études liées à l'amélioration de la qualité de service, merci d'indiquer votre mail :

.....

* Questionnaire à découper et à rapporter en Mairie si vous souhaitez répondre.

* Lien du questionnaire version Internet en haut du document.



NICOLAS MOULA
MAIRE DE LAMORLAYE

L'urbanisme en bref...

↳ Les abattages d'arbres nécessitent une autorisation

Au mois de novembre 2020, le n°24 du Mag vous rappelait les obligations et la responsabilité de chacun concernant l'entretien des haies et des arbres. Il était également indiqué que tout abattage d'arbre nécessitait au préalable l'obtention d'une autorisation de la Mairie. Quelques mois plus tard, d'autant plus en cette période où les beaux jours nous incitent à entretenir nos jardins et nos espaces extérieurs, un rappel apparaît nécessaire.

Comme vous le savez, l'intégralité de la commune se situe dans le Site Inscrit de la Vallée de la Nonette. Cette servitude liée au Code de l'Environnement s'impose à tous et implique qu'en dehors de l'entretien ou de l'élagage d'un arbre, toute autre action doit être auparavant autorisée. Cela nécessitera la constitution et le dépôt d'un dossier de déclaration préalable (cerfa 13703*07) auprès du service Urbanisme, de la même manière que lorsque vous déclarez vos travaux.

Cette procédure est obligatoire quel que soit le quartier de la commune dans lequel vous résidez. Néanmoins, en cas d'urgence, une procédure simplifiée a été mise en place afin de raccourcir les délais de traitements quand la demande d'abattage concerne un sujet malade, mort ou dangereux (vous pourrez retrouver le formulaire sur la

page urbanisme du site internet de la commune).

Ces procédures peuvent sembler contraignantes mais outre l'obligation légale liée au Site Inscrit, elles ont surtout pour but de permettre une bonne gestion du patrimoine arboré privé ou public qui constitue la richesse de notre territoire et la grande qualité de notre cadre de vie. En respectant les prescriptions d'abattage et de replantation, vous y contribuerez ! C'est aussi pourquoi des abattages non autorisés peuvent être sanctionnés par une amende allant jusqu'à 30 000 € (article L341-19 du Code de l'Environnement).

En cas de doute ou pour toute question, n'hésitez pas à vous rapprocher du service Urbanisme par mail (urba@ville-lamorlaye.fr) ou par téléphone au 03 44 21 64 18.

↳ La révision du PLU entre dans ses dernières phases

De grandes étapes ont été franchies dans le long processus de révision complète de notre Plan Local d'Urbanisme, ce qui va lui permettre à la fois d'être en phase avec les grandes lois portant sur l'aménagement du territoire et sur la protection de l'environnement promulguées ces dernières années, mais aussi d'être mieux adapté aux besoins actuels et futurs de notre territoire.

Après la remise à jour du diagnostic urbain et environnemental du territoire, le débat en conseil municipal sur le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et la définition des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP), le travail sur la rédaction des règles et du zonage est actuellement en cours.

Suivra une phase poussée de dialogue et d'analyse avec les services de l'État et les autres personnes publiques associées (les chambres consulaires, le Parc Naturel Régional, etc.) qui veilleront à la bonne légalité du projet de PLU révisé. Ceci conduira logiquement à la mise à l'enquête publique du projet à l'issue

des congés estivaux pour une approbation au plus tard en fin d'année.

Qui dit avancée de la démarche dit également phase de concertation plus active : le rythme de diffusion d'informations va aller crescendo (via le Mag, le site internet de la commune et l'avis éclairé du Conseil des sages) et nous travaillons à la définition technique d'une réunion publique de concertation en ligne.

Dans l'attente, le registre de concertation est toujours ouvert, vous êtes cordialement invités à faire part de vos contributions par courrier, par mail (urba@ville-lamorlaye.fr) ou en les déposant au service urbanisme.

Nous comptons sur vous !

De l'importance des arbres

Les arbres sont une partie importante de notre territoire. Nos jardins, nos routes, nos parcs sont bordés d'arbres qui créent une atmosphère détendue et agréable à regarder. Nous établissons généralement un lien affectif avec les arbres que nous plantons ou devenons directement attachés à ceux que nous voyons quotidiennement.

Mais les arbres nous apportent beaucoup plus. Au-dessus et au-dessous du sol, ils sont essentiels aux écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ils absorbent le dioxyde de carbone et produisent aussi l'oxygène que nous respirons, ils offrent une multitude d'habitats fauniques et contrôlent l'environnement en modérant les impacts du soleil et du vent. Ils absorbent et retiennent également l'eau de pluie, ce qui minimise le ruissellement et protège des inondations. N'oublions pas que Lamorlaye est bâtie pour une partie sur des anciens marais asséchés.

La bonne santé des arbres est garante de la préservation de la biodiversité. À nous de prendre soin d'eux et évitons les élagages mutilants et les abattages de confort !



Élagage mutilant à proscrire

J'entretiens mon trottoir, je valorise mon quartier !

La commune vous remercie pour votre participation
à l'effort collectif et citoyen

Je balaie les
détritus et je ramasse
les feuilles

Je désherbe
et je retire les mousses

Je tonds si mon
accotement est engazonné
et j'entretiens mes haies

Je déneige
et j'assure le
salage ou sablage
en cas de verglas

J'entretiens les
grilles d'évacuation d'eaux
pluviales dans les caniveaux

Je ne laisse pas
mes poubelles en dehors
des horaires autorisés

Je n'utilise pas de
produits phytosanitaires,
ils sont nuisibles pour les eaux
de surface et souterraines

Mon maître ramasse
ce que j'ai laissé sur
le trottoir

"L'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires, syndics gestionnaires ou locataires d'un bien portant sur la voie publique".

Arrêté municipal N°2020-103





STÉPHANE FRANTZ
1^{er} ADJOINT TRAVAUX, VOIRIE,
BÂTIMENTS, ESPACES VERTS

Ici, les services de la ville travaillent pour vous...

↳ Terrains de football

Les travaux de remise à neuf du terrain d'entraînement de football, annoncés dans le dernier Mag, sont en cours d'achèvement. La municipalité s'était engagée à réaliser la rénovation des trois terrains de football sur trois années consécutives : 2020, 2021 et 2022.

En 2020, nous avons refait le terrain "annexe", cette année nous réhabilitons le terrain "d'entraînement", et nous projetons la réfection du terrain "d'honneur" en 2022. Cependant, la crise sanitaire actuelle ayant provoqué l'annulation des rencontres sportives, nous avons, sur proposition de la direction du club de football, décidé de profiter de l'absence de matchs officiels pour refaire la pelouse du terrain d'honneur

ce printemps. Ces travaux importants consisteront en une réfection complète du drainage du terrain préalablement à la réfection de la pelouse.

Les deux terrains (entraînement et d'honneur) seront rendus aux utilisateurs début septembre pour le début de la nouvelle saison.



↳ Place des Tilleuls

Dans le cadre de la garantie de parfait achèvement, la société Oise TP a refait une partie des trottoirs de la nouvelle place des Tilleuls. En effet, vous aviez peut-être remarqué l'apparition de fissures sur certains trottoirs peu de temps après leur réalisation. Le béton teinté des trottoirs a donc été remplacé durant la semaine du 22 au 26 mars, sans aucun surcoût pour la commune.



↳ Travaux divers

Voirie

Comme à chaque fin de saison hivernale, une campagne de rebouchage des "nids de poules" débute ce mois-ci.

De même, route de la Seigneurie, de plus lourdes réparations de chaussée se sont déroulées courant mars.

Amélioration énergétique

Les opérations de rénovation de l'éclairage

de la salle de sport chaussée Bertinval sont aujourd'hui terminées. Les utilisateurs pourront désormais bénéficier d'un éclairage Led plus performant, avec une modulation du niveau d'éclairage, et plus économique.

Restaurant scolaire Joffre

L'étanchéité de la toiture terrasse a été renouvelée.



VALÉRIE CARON
ADJOINTE QUALITÉ DE VIE, ENVIRONNEMENT, SANTÉ,
COMMÉMORATIONS ET SENIORS



Les écureuils roux

Avec sa longue queue en panache, son magnifique pelage roux et ses yeux espiègles, l'écureuil est l'un des plus sympathiques hôtes de nos forêts.

Nous avons la chance de vivre sur un territoire très arboré et c'est toujours un moment réjouissant, notamment pour les enfants, de pouvoir les observer dans les parcs, sur les arbres qui nous entourent et dans nos jardins. Bons épargnants en prévision de l'hiver, ils enterrent ou cachent des graines de conifères, des noix, des noisettes, des glands... dans les arbres ou dans le sol, cachettes qu'ils oublient parfois ! Ils jouent ainsi un rôle important de dissémination des graines et de renouvellement des forêts.

Leur durée de vie dans la nature est d'environ 4 à 5 ans. Le taux de mortalité des jeunes est de 80 % avant l'âge d'un an.

Le nourrissage reste controversé car il peut les rendre dépendants. Mais un hiver long et rigoureux peut les mettre en grande difficulté. Vous pouvez placer une mangeoire et même un nichoir. Sur internet, des passionnés d'écureuils proposent des plans et modes d'emploi pour fabriquer toutes sortes de jolis nichoirs. De même, et surtout en été,

vous pouvez disposer pour eux de l'eau fraîche.

Les écureuils roux font partie des espèces protégées mais sont malheureusement en voie de disparition dans certaines régions. Les principaux prédateurs des écureuils roux sont les rapaces, les pies, les chiens et surtout les chats domestiques. L'élagage compte également parmi les raisons de leur disparition tout comme la pollution (ils consomment des champignons), le braconnage, l'invasion des écureuils gris ou coréens mais aussi le trafic routier. L'écureuil vit normalement dans les arbres, il ne descend sur le sol que pour récupérer sa nourriture cachée ou pour se déplacer. C'est à ces occasions que les écureuils se font malheureusement écraser par les voitures, l'homme se trouvant ainsi être le premier prédateur de l'écureuil.

Dans certaines communes, des "passerelles à écureuil" ou "écureuilloducs", permettant aux écureuils de traverser la route d'arbre à arbre, ont été efficacement testés. ■

Virginie, une citoyenne amoureuse de la nature



➤ Merci pour vos retours...

Nous avons lancé dernièrement un sondage sur la biodiversité de notre commune et avons déjà reçu de nombreux retours. Nous vous en remercions chaleureusement. Vous pouvez toujours y participer en allant sur le lien : <https://www.cognitiforms.com/VilleDeLamorlaye/VotreNichoirEtNotreBiodiversité>.

Nous vous ferons part très prochainement de l'analyse des informations collectées.



Merci à Catherine, Karine, Sarah, Vincent, Thierry, Jean-Pierre, Sylvie, Yan, Jean-Marie, Christian, Michel, François, Franck-Sébastien, Bruno, Robert, Thomas, Thierry, Claude... pour leurs photos.

Un conseil : Ne taillez plus vos haies

Vous aimez la nature, le printemps et notamment les petits oiseaux ?

Sachez qu'à partir du 15 mars, il est fortement déconseillé de tailler les haies et les arbres, et ce jusqu'au 31 juillet.

C'est un véritable geste militant pour protéger les oiseaux. C'est la saison de la nidification, les oiseaux se reproduisent et nichent pour la plupart de mars à août.

Laissons le temps aux derniers oisillons de s'envoler du nid !



PATRICK FÉREC
ADJOINT AU MONDE HIPPIQUE

Des obstacles de Cross sur les pistes d'entraînement de Lamorlaye !

Créée au Second Empire à l'instar d'une épreuve de course hippique disputée au cœur de la campagne anglaise (le Cross-Country), la discipline du Cross est de plus en plus prisée sur les hippodromes français.

Elle consiste à galoper en terrains variés en franchissant des obstacles dont la construction évoque les situations naturelles, imitant les prairies, les sous-bois, et autres chemins, montées, traversées de route. Cette discipline est exigeante et demande beaucoup de rigueur, tant pour le cheval que pour le cavalier.

Actuellement les champions français peuvent notamment disputer les épreuves de cross en participant à des Challenges de renom tels que :

› **La "Crystal Cup European Cross-Country Challenge"**, championnat sur onze étapes à travers l'Europe, dont la dernière s'achève outre-Manche à Cheltenham. Elle rassemble les meilleurs chevaux et cavaliers internationaux pour récompenser l'écurie la plus performante en cross-country.

› **Le "Trophée National du Cross"**, compétition nationale refondue depuis janvier 2020 sous ce nouveau nom et qui comprend 14 étapes. Il se déroule tout au long de l'année aux quatre coins de la France sur les parcours de cross de Pau, Mont-de-Marsan, Strasbourg, Rostrenen, Lyon-Parilly, Lignières, Corlay, Vittel, Granville, Pompadour, Pertre, Vichy, Pin au Haras et Saumur. Cette nouvelle compétition a redonné de la vitalité et de la visibilité à cette pratique hippique considérée comme étant la plus spectaculaire du monde.

Pour répondre à la demande d'entraîneurs qui disputent déjà ces épreuves sur les hippodromes de Province, le Centre d'Entraînement de Chantilly s'est doté d'obstacles de Cross sur les pistes de Lamorlaye. Les créations suivantes ont récemment vu le jour à proximité du parcours de Steeple :

* **un passage de route**, à l'image de celui du Centre d'Entraînement de Pau ; il s'agit d'un obstacle qui propose 2 hauteurs (1m et 1,10m) et qui est protégé par des barres de plastique avec revêtement de mousse.



* **une haie verte**, conçue avec de la végétation type laurier – actuellement sur 12 mètres qui sera retravaillée pendant l'hiver pour devenir une haie sur 15 mètres de large



* **une banquette**



Peut-être d'autres projets d'obstacles de cross seront-ils réalisés à l'avenir en fonction de l'espace disponible sur le Centre d'Entraînement de Lamorlaye.

Mais ce nouvel outil est d'ores et déjà largement utilisé par les entraîneurs de chevaux d'obstacle du Centre d'Entraînement, et leurs quelque 300 chevaux. ■

France Galop

YASMINE CHANI
ADJOINTE CULTURE, PATRIMOINE,
ASSOCIATIONS, ÉVÉNEMENTIELS



Association Lamorlaye Mémoire & Accueil
Mercredi 21 avril 2021 à 18h
VisioConférence Zoom
de **Nicolas Bilot**
président d'Aquilon-Patrimoine

Regards croisés sur le Moyen Âge
Troisième partie

Une époque de transition, autour de la guerre de Cent Ans
Inscription obligatoire - Participation de 5€ à payer à l'ALMA - le lien d'accès sera envoyé par mail

RENSEIGNEMENTS et INSCRIPTIONS :
06 22 05 42 36 - lamorlayealma@gmail.com
www.lamorlayealma.wordpress.com

ALMA Association Lamorlaye Mémoire & Accueil

Mercredi 21 avril à 18h :
Visioconférence "Regards croisés sur le Moyen Âge"
3^e partie : "Une époque de transition autour de la guerre de Cent ans"

Animée par Nicolas Bilot via Zoom. Inscription obligatoire.

Participation de 5 € à payer à l'ALMA.

Renseignements, inscriptions et paiement au 06 22 05 42 36 ou par mail à : lamorlayealma@gmail.com

Du 9 avril au 2 mai :
Exposition sur les grilles du château "La famille Vigier du Cantal à Lamorlaye"

Vous découvrirez l'ascension sociale d'une famille qui, à la 3^e génération, choisit de s'établir à Lamorlaye ; les Vigier ont été les derniers châtelains de Lamorlaye.

Merci de bien respecter les règles sanitaires !

Mercredi 12 mai à 14h :
Promenade "À la découverte des bornes du bois Saint-Nicolas d'Acy" en forêt de Chantilly

Si les règles sanitaires le permettent.

Covoiturage possible • RDV rue de la Tenure à 13h30 • Inscription obligatoire au 06 22 05 42 36 ou par courriel : lamorlayealma@gmail.com

Samedi 22 mai à 15h30 : Conférence "L'Oise pendant la seconde Guerre mondiale. 1940-1941, de la défaite aux prémices de la Résistance"

Animée par Jean-Yves Bonnard, historien, président de l'association Résistance 60 • Organisée par l'ALMA et l'ANACR-Oise • Modalités à préciser selon les contraintes sanitaires • Renseignements et inscriptions au 06 22 05 42 36 ou par courriel : lamorlayealma@gmail.com

ALMA
Association Lamorlaye Mémoire & Accueil

Du 9 avril au 2 mai 2021
EXPOSITION
Sur les grilles du château de Lamorlaye

La famille Vigier, du Cantal à Lamorlaye

RENSEIGNEMENTS
06 22 05 42 36 - lamorlayealma@gmail.com
www.lamorlayealma.wordpress.com

Merci de respecter les gestes "barrière"

Ciné-club de Lamorlaye

Mardi 13 avril à 17h :
Vidéoconférence
"Brigitte et Simone, deux étoiles du Cinéma français"

Ouverte à tous. Pour recevoir le code d'accès à cette vidéoconférence, merci de vous inscrire avant le 12 avril : mth.moula@orange.fr.

Les Lundis de la Tenure

• Lundi 3 mai à 15h :
visioconférence
"Voyage au Kirghizistan"

Avec google meet.

Animée par Marianne Legrand.

Renseignements et inscriptions au 06 22 05 42 36 ou par mail à : leslundisdelatenure@gmail.com



La bibliothèque vous propose :

La boîte coccinelle

Pour la fabriquer rien de plus simple !
Venez à la bibliothèque récupérer le matériel nécessaire, puis suivez le tutoriel vidéo sur notre page Facebook.

La bibliothèque municipale de Lamorlaye

Le Printemps des Poètes

“Le Printemps des Poètes” est un événement national instauré depuis 1999 en France ; il a pour thème cette année “Le Désir”.

Le groupe morlacuméen “Au coin des Poètes de Morlacca” a célébré cet événement allée des Arcades le samedi 27 mars dernier en allant à la rencontre des habitants de Lamorlaye.

“Au coin des Poètes de Morlacca” s’est attaché à déclamer des passages de René de Châteaubriand, Antoine Saint-Exupéry, Gérard de Nerval, Alphonse Lamartine et Victor Hugo qui ont donné leur nom à certaines rues de notre ville, pour le plus grand plaisir des clients du marché et des passants.

“Au coin des Poètes de Morlacca”, proche du Ciné-Club de Lamorlaye, a été créé il a quatre ans déjà et se retrouve régulièrement pour des échanges poétiques.

Pour tout renseignement : lecoindes poetesdemorlaca@gmail.com

POUR PÂQUES,
LA BIBLIOTHÈQUE VOUS PROPOSE :

Le poussin-bascule

Pour le fabriquer rien de plus simple !
Venez à la bibliothèque récupérer le matériel nécessaire, puis suivez le tutoriel vidéo sur notre page Facebook.

La bibliothèque municipale de Lamorlaye



La bibliothèque vous propose:

"L'HEURE DU CONTE" VIRTUELLE

POUR LES 4 / 8 ANS

Le 22 avril à 10H30

Inscriptions et informations
au 03 44 21 64 15

➤ Créer ou développer votre entreprise



Quelques chiffres sur notre action en 2019

- **36** créateurs d'entreprises aidés financièrement
- **110 000 €** accordés par la CCAC sous forme de prêts complémentaires à 0 %
- **Plus de 200 000 €** accordés par les partenaires de la CCAC
- **Près de 50 000 €** de subventions obtenues pour les travaux d'amélioration des commerces du territoire

Le service développement économique de l'Aire Cantilienne accompagne les porteurs de projets souhaitant créer, reprendre ou développer leur entreprise.

Cet accompagnement de proximité totalement gratuit vous évitera de vous perdre dans les méandres administratifs !

➤ Votre conseiller vous oriente pour l'ensemble de vos démarches :

- recherche de locaux professionnels (commerces, bureaux, ateliers...);
- informations sur les spécificités du territoire (concurrence, prix de location...);
- conseil sur les structures juridiques;
- obtention d'aides financières (prêts à 0%, subventions pour vos travaux, subventions pour l'embauche de vos salariés...).

➤ Votre conseiller vous met en relation avec les bons partenaires, au bon moment :

- établissements bancaires;
- experts comptables;
- organismes consulaires;
- service urbanisme;
- élus...

➤ L'Aire Cantilienne vous propose des aides financières uniques pour la création de votre entreprise.

Vous avez la possibilité de bénéficier d'un prêt d'honneur à taux 0 % grâce au partenariat historique entre la CCAC et Initiative Oise Sud. Ce prêt d'un montant de 8 000 € pour une création ou un développement d'entreprise peut atteindre 15 000 € pour une reprise d'entreprise.

➤ Abondement du prêt remis par Initiative Oise Sud !

La CCAC est l'unique territoire à vous accorder un prêt complémentaire au prêt d'honneur qui vous permettra de renforcer votre trésorerie et votre apport personnel. Cette aide financière est cumulable avec l'ensemble des prêts à la création d'entreprise disponibles.

➤ Des subventions pour les travaux de votre commerce !

L'ensemble des communes de l'Aire Cantilienne sont éligibles aux subventions accordées par le Conseil Régional dans le but de vous aider financièrement à réaliser vos travaux d'embellissement de votre boutique.

Le service développement économique de la CCAC vous accompagne pour le montage de votre dossier de demande de subvention.



Contact :

Guillaume Pichot • Responsable du développement économique
• 06 46 16 77 98
• economie@ccac.fr

➤ Course Chic, livraison offerte



Livraison offerte dans les communes de l'Aire Cantilienne de votre commande chez les restaurateurs !

Du mardi au samedi, commandez votre menu sur <http://coursechic.fr> jusqu'à 17h30 et faites-vous livrer de 18h30 à 20h30.

Grâce à COURSE CHIC, réglez-vous, même le soir pendant le couvre-feu, et soutenez les restaurateurs du territoire !

➤ Déchets verts

La collecte des déchets de jardin a repris depuis fin mars.

N'oubliez pas que vous pouvez opter pour une solution écologique et valoriser vos déchets verts en pratiquant le mulching, le compostage, le paillage, le broyage...

Avec l'ambition d'être un territoire Zéro Déchet, la CCAC participe à l'achat d'équipements permettant de réduire les déchets verts et fermentescibles.

www.ccac.fr

➤ Les activités à La Tenure

Diverses activités sont proposées toutes les semaines aux seniors dans le respect des contraintes sanitaires. Les thèmes sont variés : préparation de semis pour le potager, karaoké déguisé, soins des mains, gym, chorale, casque de réalité virtuelle, les Lundis de la Tenure en visio...



TRIBUNES D'EXPRESSION LIBRE

LAMORLAYE C'EST VOUS

Texte non communiqué.

Pierre-Yves BENGHOZI
Le groupe Lamorlaye C'est Vous

LE BON SENS POUR LAMORLAYE

Depuis quelques années, avec la prise de conscience des menaces qui pèsent sur notre territoire, se développe un discours sur les nouveaux rapports de la ville à la nature et à l'environnement. On assiste à une prolifération de termes autour de l'écologie (éco-quartier, éco-mobilité, éco-construction...), et à l'extension d'un discours sur les menaces (réchauffement climatique...) et le risque d'épuisement des ressources naturelles, la biodiversité en péril ; ils ont donné naissance à une réflexion inquiète sur le développement durable qui appelle une autre approche de l'architecture, une autre conception de la ville : la "ville durable".

Notre commune de Lamorlaye est riche en termes de biodiversité. Lamorlaye offre une qualité de vie plus verte à ses habitants, notamment grâce à de nombreuses actions mises en place par la municipalité.

L'économie sur l'éclairage nocturne, l'éclairage LED pour les bâtiments communaux, la mise en place de la navette afin de limiter les déplacements en voiture, la création de pistes cyclables, l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques, la sensibilisation à la biodiversité, la fin de l'utilisation des produits phytosanitaires, l'entretien des espaces verts, la sensibilisation au tri des déchets... : toutes ces actions afin de préserver notre patrimoine forestier, notre faune, notre écosystème.

Notre ville et sa nature sont précieuses alors continuons à faire progresser Lamorlaye !

Nicolas MOULA
Le Bon Sens pour Lamorlaye

➤ 100 bougies !

Le 17 mars, Josette Germain, Morlacumienne depuis 1984, a soufflé ses 100 bougies entourée simplement de sa fille Chantal et de quelques amis, Covid oblige. Mais elle garde espoir en cette période morose : *“Il faudrait que tout le monde se fasse vacciner pour qu'on puisse retrouver notre vie d'avant, j'ai hâte de sortir de nouveau, de revoir mes amis, ma famille (j'ai 2 enfants, 3 petits-enfants et 4 arrière-petits-enfants). Je suis pressée, c'est que... j'ai plus d'années derrière moi que devant moi !”* dit-elle en riant.



Josette avec sa fille Chantal

➤ Les parcours du cœur connectés



Du 13 mars au 30 avril

Opération de prévention-santé avec pour objectif de promouvoir une bonne hygiène de vie afin de faire reculer les maladies cardiovasculaires.

30 mn d'activité physique par jour

**=
30 % de réduction des risques
d'accidents cardiovasculaires**

Pour la première fois, les parcours du cœur se déclinent dans une **version connectée. Marche, course à pied ou vélo en extérieur comme en intérieur.**

Objectif : 384 400 km (distance de la Terre à la Lune). Vous transmettez vos données, un compteur cumulera tous les kilomètres des participants et sera régulièrement mis à jour.

Participation : 2 €

Renseignements et inscription sur <http://www.parcoursducoeurconnectes.fr>

Parlez-en autour de vous !

➤ Planétarium pour les élémentaires du groupe Nord

Les 12 classes d'élémentaire du Groupe Nord (du CP au CM2) ont eu la chance au mois de mars de pouvoir bénéficier d'une intervention Astronomie animée par Monsieur Pédron dans son grand

planétarium gonflable, spécialement installé au gymnase de la Mardelle.

Les élèves en sont ressortis enchantés, des étoiles plein les yeux.



➤ Nouvelle activité : L'Atelier Présent



L'Atelier, c'est du mobilier et de la décoration chinés, des pièces uniques, valorisés avec une approche 100 % responsable ! Je travaille sur du mobilier "oublié" auquel j'offre une nouvelle vie et j'utilise pour cela des techniques et des produits non polluants locaux ou français.

Je propose 4 types de prestations :

• **Les trésors de L'Atelier** : une sélection de mobilier et de décoration

valorisés avec soin et transformés en fonction des tendances décoratives du moment.

• **La valorisation sur-mesure** : je propose aux clients de me confier leur mobilier pour une simple mise à nu ou une mise en beauté totale.

• **La liste de vœux** : je pars à la recherche de mobilier ou de décoration sur demande.

• **La création de cocons** : je propose conseil et accompagnement dans l'aménagement et la mise en scène des espaces de vie personnels ou professionnels (commerces).

Les produits et toutes les informations sont disponibles en ligne sur le site Internet : www.latelierpresent.com

Karine Cortizo • 06 03 40 64 35
karine@latelierpresent.com

Instagram, Facebook : #latelierpresent
Pinterest #latelierpresent

Actuel Café PMU de la Route nationale (suite et fin)



10759. - LAMORLAYE (Oise). — L'AUBERGE DU CHEVAL-DE-COURSE

1950. L'enseigne a complètement changé ! Cette fois l'indication "Maison Oby" a disparu : Marie Oby, née à Lamorlaye en 1838, est décédée en 1925 et son souvenir s'efface. La terrasse a été agrandie, la petite lucarne a disparu ; plus de remises ni de garage à vélo et la jolie enseigne avec un cheval qu'on voit sur les cartes postales précédentes a disparu au profit de la "carotte" qui signale obligatoirement les débits de tabac depuis 1906 ; mais le cheval est encore présent dans le nom de l'établissement cette fois ! Le propriétaire dont nous ne connaissons pas le nom était peut-être un ancien jockey nostalgique des chevaux de course... © ALMA



Fin des années 50. Il s'agit maintenant d'un établissement PMU, Café, Tabac, Hôtel, tenu par Raymond Bonnefoy et dont on ne voit que le début du nom : « Le relais... » de Lamorlaye ? Le garage à vélos est de retour ; et la publicité envahit le pignon... Le Paris Mutuel Urbain a été créé en 1930 : il permettait d'enregistrer les paris en dehors des champs de course. À partir de 1954, les paris, et donc le PMU, vont se développer avec l'invention du tiercé. Notre parcours dans le temps est terminé : peut-être regarderez-vous différemment le café PMU sur l'avenue de la Libération ? © ALMA

AVRIL

Du 9 avril au 2 mai

Exposition "La famille Vigier du Cantal à Lamorlaye"

Sur les grilles du château

Vous découvrirez l'ascension sociale d'une famille qui, à la troisième génération, choisit de s'établir à Lamorlaye ; les Vigier ont été les derniers châtelains de Lamorlaye.

• Organisée par L'ALMA • Voir en page 14

Mardi 13

Ciné-Club : vidéoconférence "Brigitte et Simone, deux étoiles du cinéma français"

• À 17h • Ouverte à tous • Pour recevoir le code d'accès à cette vidéoconférence, s'adresser à : mth.moula@orange.fr

Mercredi 21

Visioconférence "Regards croisés sur le Moyen Âge"

3^e partie : "Une époque de transition autour de la guerre de Cent Ans"

• Organisée par L'ALMA • Animée par Nicolas Bilot • À 18h • Participation : 5 € • Inscription obligatoire au 06 22 05 42 36 ou par courriel : lamorlayealma@gmail.com

Jeudi 22

"L'heure du conte" virtuelle

• Organisée par la bibliothèque • Pour les 4/8 ans • À 18h • Informations et inscriptions au 03 44 21 64 15

Jusqu'au vendredi 30 avril

Les Parcours du Cœur connectés

Marche, course à pied ou vélo en extérieur comme en intérieur.

• Participation : 2 € • Renseignements et inscriptions sur le site : www.parcoursducoeurconnectes.fr

• Voir en page 18

L'info en continu sur www.ville-lamorlaye.fr, sur Facebook et sur appli mobile « Lamorlaye »

MAI

Toutes les animations proposées par la ville sont susceptibles d'être reportées ou annulées en fonction de l'évolution de la situation sanitaires et des directives gouvernementales.

Opération "Hauts-de-France propres" : nettoyage de printemps de Lamorlaye

L'opération prévue initialement en mars a été reportée en mai en raison des contraintes sanitaires. La date vous sera précisée ultérieurement.

Lundi 3 mai

Visioconférence "Voyage au Kirghizistan"

• Organisée par Les lundis de la Tenure • À 15h • Renseignements et inscriptions au 06 22 05 42 36 ou par courriel : leslundisdelatenure@gmail.com • Voir en page 14

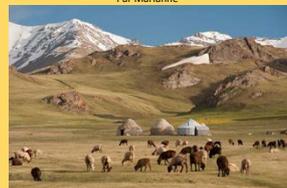
Les Lundis de la Tenure

Une idée simple, ouverte à tous les porteurs d'envis à partager, ouverte à tous ceux qui auront envie de participer.

Le lundi 3 mai 2021

En visioconférence à 15h
Voyage au Kirghizistan

Par Marianne



Nous utiliserons google meet : pour nous permettre de vous donner le lien d'accès, l'inscription est obligatoire sur place à la résidence de la Tenure pour les résidents et pour les autres participants en s'inscrivant par téléphone (06 22 05 42 36) ou par courriel (leslundisdelatenure@gmail.com)

Pour participer il faut disposer d'une tablette, d'un smartphone ou d'un ordinateur et simplement utiliser le lien qui vous sera communiqué (en le copiant dans votre navigateur) à l'heure de début de la visioconférence. Contactez-nous pour faire un test avant si vous hésitez à vous lancer dans les visioconférences ! En temps de COVID, elles sont un bon moyen de retrouver un peu de convivialité !

Renseignements : 06 22 05 42 36 - leslundisdelatenure@gmail.com
Découvrez notre blog : Leslundisdelatenure.wordpress.com

Du mercredi 5 au mercredi 12

Fête foraine

Place du 8 Mai.

Pour communiquer vos événements : m.lecomte@ville-lamorlaye.fr

Mercredi 12

Promenade "À la découverte des bornes du bois Saint-Nicolas d'Acy"

• En forêt de Chantilly • À 14h
• Covoiturage possible • RDV rue de la Tenure à 13h30 • Inscription obligatoire au 06 22 05 42 36 ou par courriel : lamorlayealma@gmail.com

Samedi 22

Conférence "L'Oise pendant la seconde guerre mondiale. 1940-1941, de la défaite aux prémices de la Résistance"

• Organisée par L'ALMA et l'ANACR-Oise • Animée par Jean-Yves Bonnard • À 15h30 • Modalités à préciser selon les contraintes sanitaires • Renseignements et inscriptions au 06 22 05 42 36 ou : lamorlayealma@gmail.com

Vendredi 28

Fête des Voisins

Samedi 29

Fête de la Ville et de la Nature

• Au Château avec animations, représentations et initiations des différentes associations de la Ville.

MAGAZINE D'INFORMATIONS
MUNICIPALES DE LA VILLE DE LAMORLAYE
N°28 • AVRIL 2021

Mairie

24, rue du Général Leclerc
60260 Lamorlaye - 03 44 21 64 00
<http://www.ville-lamorlaye.fr>

Facebook : ville de Lamorlaye - Accueil
Mail : accueil@ville-lamorlaye.fr

Responsable de la publication :
Nicolas Moula

Rédaction et secrétariat de rédaction :
les Adjoints, les Services municipaux,
les Associations, Nancy Cossin

Maquette : Nancy Cossin

© Photos : Mairie de Lamorlaye, Patrick Férec, les Associations, Pixabay, Freepik

Impression : RAS

Tirage : 5 000 exemplaires

Dépot légal à parution